



BURKINA FASO

Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions

LIVRET SUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI OU EN DANGER-2021

DANS LES JURIDICTIONS, LES MAISONS D'ARRET ET DE CORRECTION ET LES CENTRES DE REINSERTION SOCIALE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Novembre 2022

Résumé



Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance, 261 200¹ enfants étaient en détention dans le monde en 2021, soit 29 enfants pour 100 000 habitants. Les enfants en conflit avec la loi, en raison de leur âge, ont besoin d'un traitement distinct et différent de celui qui s'applique aux adultes dans les procédures pénales.

Soucieux d'une célérité de la procédure, le système des Nations-Unies a fixé comme indicateur de classement des pays, la proportion des enquêtes sociales achevées dans un délai de 15 jours. Dans le but de suivre cet indicateur, le ministère en charge de la justice a mis en place un mécanisme de collecte des données sur les mineurs avec l'appui du Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF). Ces données collectées sont présentées de façon synthétique dans l'annuaire statistique de la justice. Dans le souci de disposer d'informations plus détaillées, le présent livret sur les mineurs en conflit avec la loi a été élaboré. Il fait ressortir les informations statistiques sur les mineurs dans les juridictions, les maisons d'arrêts et de correction et ceux placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

Au cours de l'année 2021, l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance ont reçu 597 mineurs impliqués dans les affaires pénales. Les chambres des mineurs de ces tribunaux ont rendu 580 décisions concernant les mineurs en conflit avec la loi et 117 décisions concernant les mineurs en danger. Les cabinets d'instruction, quant à eux, ont reçu 49 affaires en 2021. Le nombre total d'affaires clôturées au 31 décembre se chiffre à 34.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, les maisons d'arrêt et de correction ont accueilli au total 485 mineurs dont 23 filles. Le nombre d'entrées de mineurs a fortement augmenté en 2021. En effet, ce nombre a progressé de 47,9% par rapport à 2020. Ces mineurs sont principalement âgés de 15 à 17 ans. Les services sociaux des MAC ont mené 430 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec la loi en 2021. La durée moyenne des enquêtes sociales a baissé par rapport à 2020 : de 21 jours en 2020, elle est passée à 17 jours en 2021.

Pour une capacité d'accueil totale de 1 018 places, l'effectif des mineurs dans les centres se chiffrait à 911 au 31 décembre 2021, soit un taux d'occupation de 89,5%.

S'inscrivant dans le souci d'assurer une bonne qualité de ses productions statistiques, mon département reste réceptif aux observations qui pourraient lui être adressées en vue de leur amélioration pour les éditions à venir.



¹Source: UNICEF (2021), *Estimating the number of children deprived of liberty in the administration of justice*

I. Introduction

La justice pour mineurs est une préoccupation internationale qui revêt une importance capitale dans le monde et de façon spécifique dans les pays sub-sahariens. La situation dans ces pays est critique en raison de l'absence ou l'existence de normes peu adaptées à la justice des enfants.

Selon l'étude mondiale de l'Organisation des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 08 octobre 2019, 1,5 millions d'enfants sont privés de liberté dans le monde chaque année. Cependant, cette estimation pourrait très probablement être en deçà de la réalité, en raison de données incomplètes ou partiellement fiables. Alex **Kamarotos**, directeur de *Defence for Children International* et co-président du groupe consultatif d'ONG pour cette étude, a déclaré « Les enfants sont souvent détenus illégalement, inutilement et au détriment de leur santé et de leur avenir ».

Dans le système statistique national, le Ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions fait partie des secteurs qui sont réguliers dans la production des statistiques et qui disposent d'un mécanisme statistique bien structuré. En effet, l'existence de la cellule statistique, mis en place par arrêté, permet des productions statistiques annuelles portant sur les activités des juridictions, des maisons et de correction et les moyens dont disposent le ministère. Aussi, depuis 2016 et grâce à l'appui de l'UNICEF, la collecte des données s'est étendue sur les enquêtes sociales des services sociaux des Maisons d'Arrêt et de Correction et les Centres de réinsertion sociale/de formation professionnelle. Toutes les informations statistiques sont consignées dans l'annuaire statistique et analysées dans le tableau de bord.

Outre l'annuaire et le tableau de bord qui présentent les informations de manière globale sur les mineurs, il a été jugé nécessaire de disposer d'un document qui fait une analyse approfondie des statistiques sur les mineurs. C'est pour répondre à ce besoin que le livret sur les mineurs en conflit avec la loi et en danger est élaboré.

Deuxième du genre, ce présent livret s'articule autour de trois grands points essentiels à savoir :

- les mineurs dans les juridictions
- les mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction
- les mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation.

Dans chaque point, un commentaire est fait sur les informations statistiques accompagné de graphiques et de tableaux synthétiques. En annexe, des tableaux plus détaillés sont présentés afin de permettre d'autres analyses complémentaires.

II. Sigle et abréviations

AN	Assemblée Nationale
CEFP	Centre d'éducation et de formation professionnelle
CERMICOL	Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi
CESF	Centre d'Education Spécialisée et de Formation
F	Fille/Femme
G	Garçon
H	Homme
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MEADO	Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara
NB	Nota bene
ND	Non Déterminé
OGP	Ordre de Garde Provisoire
PHS	Prison de Haute Sécurité
T	Total
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIG	Travaux d'Intérêt Général

Résumé	i
I. Introduction	ii
II. Sigle et abréviations	iii
I. Mineurs dans les juridictions	1
I.1. Chambre pour enfants des cours d'appel.....	2
I.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance.....	2
I.3. Parquets des tribunaux de grande instance.....	4
I.3.1. <i>Tendance générale</i>	4
I.3.2. <i>Orientation des mineurs</i>	5
I.3.3. <i>Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions</i>	5
I.3.3.1. <i>Crimes et délits contre les biens</i>	6
I.3.3.2. <i>Crimes et délits contre les particuliers</i>	6
II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction	7
II.1. Caractéristiques des mineurs en détention	8
II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi	9
III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation	11
III.1. Données globales des centres	12
III.2. Mineurs dans les centres	13
IV. Listes des tableaux	14
V. Liste des graphiques	15
VI. Annexes	16

I. Mineurs dans les juridictions

La chambre pour enfants des cours d'appel a compétence pour connaître en appel des décisions rendues par la section pour enfants et par le juge des enfants des TGI. La chambre pour enfants se compose :

- d'un président ;
- d'un conseiller ;
- d'un assesseur ;
- d'un greffier.

Il est désigné au sein de chaque cour d'appel deux conseillers titulaires à la protection de l'enfance et deux conseillers suppléants qui siègent respectivement à la chambre de l'instruction et à la section de la chambre criminelle lorsque celles-ci connaissent d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur. Le président de la chambre pour enfant siège à la chambre criminelle d'appel lorsque celle-ci connaît d'une affaire dans laquelle est impliqué un mineur.

Deux assesseurs titulaires et deux assesseurs suppléants sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois par arrêté du ministre en charge de la justice sur une liste arrêtée par le ministre en charge de l'enfance.

La chambre des mineurs des TGI est constituée de la section pour enfants et du juge des enfants.

La section pour enfants est composée du juge des enfants et de deux assesseurs. Elle est présidée par le juge des enfants.

Le juge des enfants connaît des contraventions et des délits passibles d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas deux ans commis par les mineurs. Il est également compétent pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger. Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers.

Le juge des enfants statue en chambre du conseil.

La section pour enfants est présidée par le juge des enfants assisté de deux assesseurs.

Le ministère public est représenté par le procureur du Faso ou l'un de ses substituts.

Le greffe est assuré par un ou plusieurs greffiers en chef et un ou plusieurs greffiers.

La section pour enfants connaît des délits passibles d'une peine d'emprisonnement supérieure à deux ans commis par les mineurs. Elle est également compétente pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur est en danger. Elle statue en chambre du conseil.

En cas de vacance de la fonction ou d'empêchement du juge des enfants, le président du tribunal de grande instance habilite par ordonnance un juge pour exercer les attributions du juge des enfants.

I.1. Chambre pour enfants des cours d'appel

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues et des affaires nouvelles des chambres pour enfants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décisions rendues	1	14	2	0	4	5	3	0	0	5
Confirmation	1	0	0	0	1	2	2	0	0	0
Réformation	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Infirmation	0	0	1	0	2	2	1	0	0	2
Autres	0	14	1	0	1	0	0	0	0	1
Affaires nouvelles	5	8	1	0	17	18	13	0	0	8

Contrairement aux années 2019 et 2020, les chambres pour enfant des cours d'appel ont pu mener leurs activités juridictionnelles en 2021. En effet, l'opérationnalisation des instances pouvant connaître des affaires impliquant des mineurs, aussi bien dans les cours d'appel que dans les tribunaux de grande instance, est effective en 2021. Ainsi, les chambres pour enfant ont rendu cinq (05) décisions en 2021 contre 0 en 2020 et seulement 1 décision en 2012. De ces décisions rendues en 2021, deux (02) sont des réformations et deux (02) des infirmations totales. Au cours des 10 dernières années, le plus grand nombre de décisions est enregistré en 2013 avec 14 décisions. Globalement, ces juridictions reçoivent très peu de dossiers d'où le faible nombre de décisions rendues. En 2021, au total huit (08) appels ont été reçus par les chambres pour enfants contre 0 en 2020 et 5 en 2012.

I.2. Chambre des mineurs des Tribunaux de grande instance

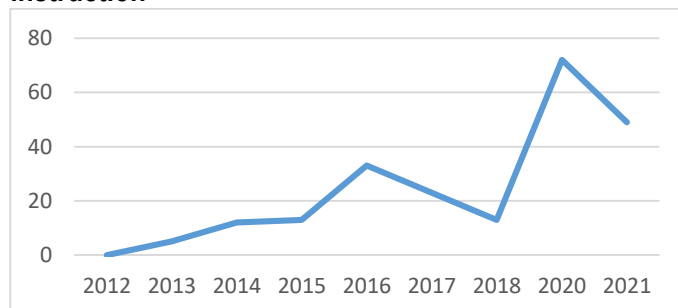
Mineurs en conflit avec la loi

En 2021, on note une forte augmentation des décisions des chambres des mineurs des TGI. Le nombre de décisions est passé de 238 en 2020 à 580 en 2021 soit une augmentation 143,7%. Tout comme en 2020, les décisions des juges sont principalement des remises à parents. En effet, en 2021, près du quart des décisions (24,5%) sont des remises à parents pour une meilleure prise en charge. Le second type de décision le plus prononcé à l'endroit des mineurs est le sursis avec 19,5% en 2021. Quant à l'emprisonnement ferme et le placement, ils représentent respectivement 17,8% et 17,4% de l'ensemble des décisions rendues en 2021. Les autres décisions prononcées sont : la relaxe (8,4%), l'amende (6,9%), l'incompétence (4,1%) et la remise à tiers ou travaux d'intérêt général (1,4%). Le ratio décisions « rendues sur les affaires nouvelles » qui permet d'apprécier le niveau d'apurement des passifs est passé de 87,5% en 2020 à 143,2% en 2021.

Tableau 2 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi

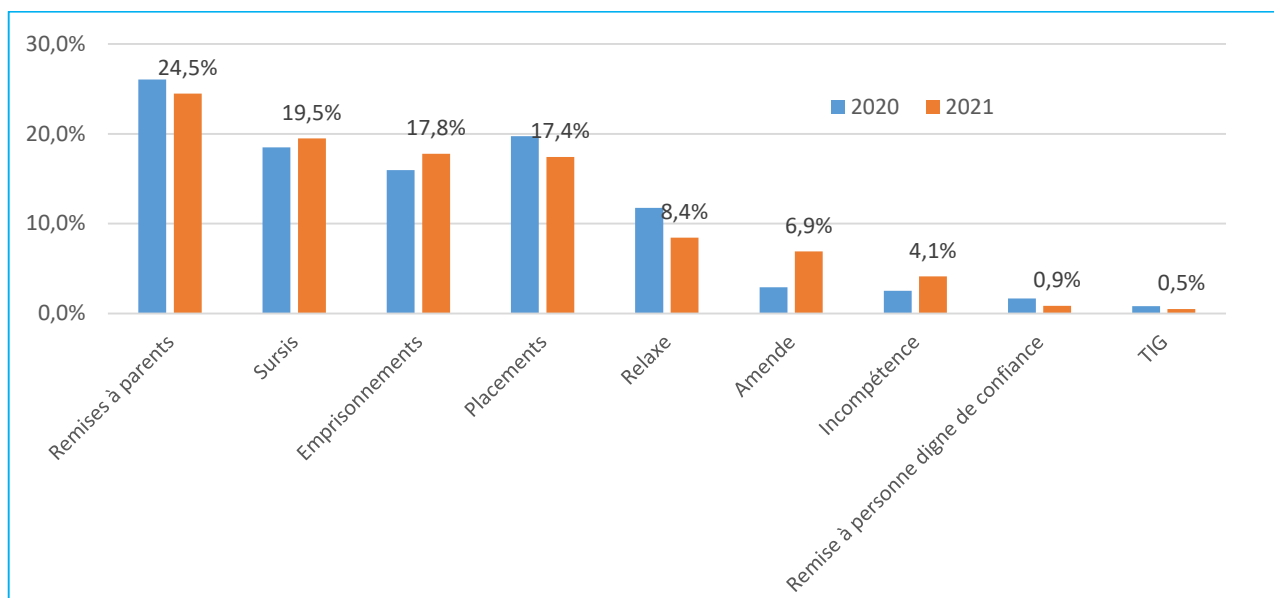
		2018	2020	2021
Chambres des mineurs	Affaires nouvelles	241	272	405
	Décisions rendues	211	238	580
Cabinets d'instruction	Affaires nouvelles	13	72	49
	Affaires clôturées	14	24	34
	Affaires en cours	49	61	56
Nombre de mineurs impliqués		299	371	637

Graphique N° 1 : Evolution des affaires nouvelles en instruction



Ainsi, malgré la forte augmentation des affaires nouvelles enregistrées en 2021, ces chambres arrivent à vider des affaires antérieures à 2021. Le nombre total d'affaires clôturées au 31 décembre se chiffre à 34 en 2021 contre 24 en 2020. Le nombre d'affaires en cours d'instruction a baissé comparativement à 2020 passant de 61 à 56 en 2021.

Graphique N° 2 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi



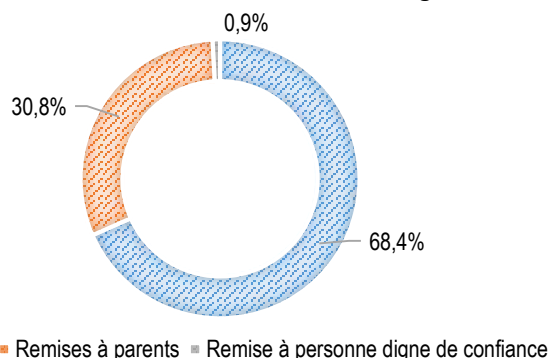
Mineurs en danger

Outre les mineurs en conflits avec la loi, les chambres des mineurs des TGI ont reçu 64 affaires concernant des mineurs en danger en 2021 contre 17 en 2020 et 56 en 2012. Ces affaires de 2021 concernent au total 117 mineurs soit en moyenne deux mineurs par dossier. Les juges ont opté pour le placement à l'endroit de 80 mineurs soit 68,4% des mineurs en danger. Aussi, 36 ont été remis à leurs parents (30,8%) et seulement un mineur remis à personne digne de confiance.

Tableau 3 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger

	2012	2020	2021
Affaires nouvelles	56	17	64
Mineurs concernés	109	63	116
Décisions rendues	96	60	117
<i>Placements</i>	93	58	80
<i>Remises à parents</i>	1	1	36
<i>Remise à personne digne de confiance</i>	2	1	1

Graphique N° 3 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger



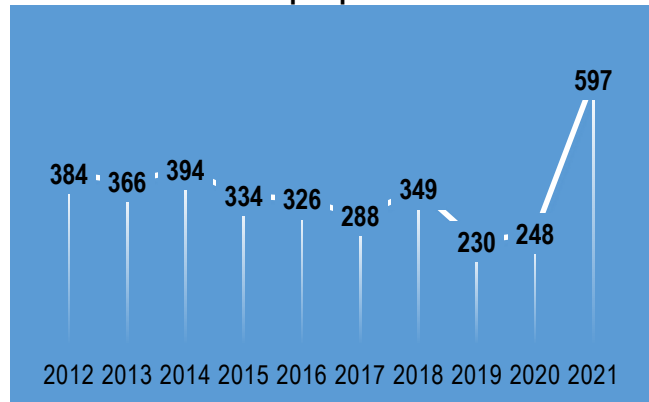
I.3. Parquets des tribunaux de grande instance

I.3.1. Tendances générales

Les parquets des TGI ont reçu 597 mineurs en conflit avec la loi en 2021 contre 248 en 2020. On note une forte augmentation des mineurs impliqués dans les affaires pénales de l'ensemble des parquets des tribunaux de grande instance.

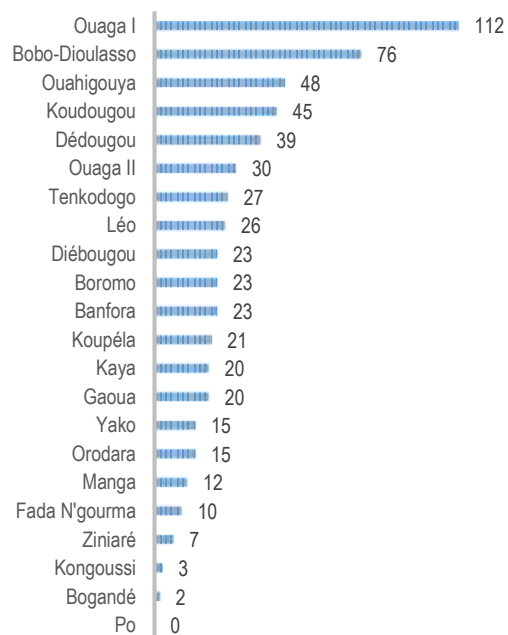
En 2021, en moyenne, 5,7% des affaires des parquets impliquent des mineurs. Cette proportion est restée inchangée par rapport en 2020.

Graphique N° 4 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets

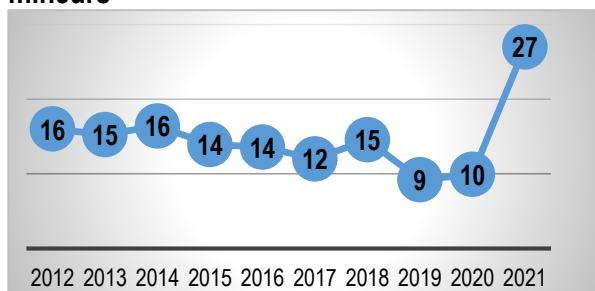


Selon les TGI, le parquet de Ouaga I a enregistré le plus grand nombre de mineurs impliqués dans les affaires pénales avec 112 mineurs en conflit avec la loi suivie des parquets de Bobo-Dioulasso et de Ouahigouya avec respectivement 76 et 48 mineurs. Excepté le parquet de Pô qui n'a pas reçu de mineur en 2021, les parquets ayant enregistré le moins de mineurs sont ceux de Bogandé (2 mineurs) et de Kongoussi (3 mineurs). En moyenne, chaque parquet a enregistré 27 mineurs en 2021 contre 10 en 2020, soit 17 mineurs de plus.

Graphique N° 5 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2020



Graphique N° 6 : Nombre annuel moyen de mineurs



1.3.2. Orientation des mineurs

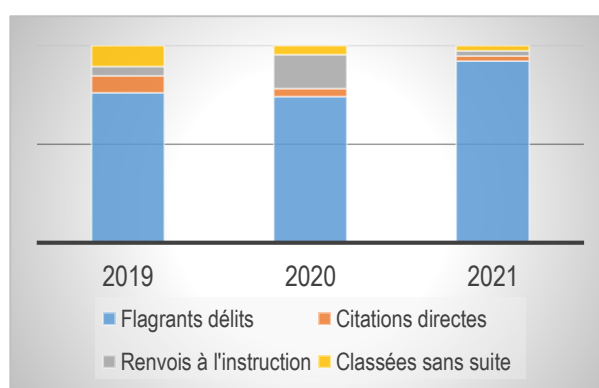
Selon les orientations des parquets en 2021, sur les 597 mineurs, 551 ont été orientés vers la procédure de flagrant délit et seulement 15 vers celle de citation directe ce qui représente respectivement 92,3% et 2,5% de mineurs. Aussi, 2,7% de ces mineurs ont été renvoyés devant le juge d'instruction et 2,5% ont été relâchés pour classement sans suite.

Par ailleurs, 465 mineurs ont été mis sous ordre de garde provisoire, soit une proportion de 77,9%. La proportion de mineurs mis sous ordre de garde provisoire a fortement augmenté en 2021. Elle est de 77,9% contre 48,4% en 2020.

Tableau 4 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures

	2019	2020	2021
Ensemble	230	248	597
Chambre des mineurs	195	194	566
<i>Flagrants délits</i>	175	184	551
<i>Citations directes</i>	20	10	15
Renvois à l'instruction	11	43	16
Affaires classées sans suite	24	11	15

Graphique N° 7 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures



1.3.3. Nombre de mineurs reçus par les parquets des TGI selon les infractions

Tableau 5 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction

Type d'infraction	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Crimes et délits contre la sécurité publique	0	0	9	4	4	17
Crimes et délits contre la chose publique	5	2	2	6	4	19
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	7	8	17	13	43	88
Crimes et délits contre les biens	214	253	135	162	339	1 103
Crimes et délits contre les particuliers	59	86	67	61	199	472
Infractions en matière d'armes et munitions	3	0	0	1	4	8
Infractions en matière de code de la route excepté homicides et blessures involontaires	0	0	0	1	1	2
Infractions en matière environnementale	0	0	0	0	2	2
Infractions en matière forestière et faunique	0	0	0	0	1	1
Total	288	349	230	248	597	1 712

Sur la période de 2017 à 2021, en termes d'infractions, les mineurs en conflit avec la loi sont principalement impliqués dans les crimes et délits contre les biens (1 103 mineurs). Les crimes et délits contre les particuliers occupent la deuxième place (472). En 2021, on enregistre 339 mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les biens et 199 mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les particuliers, soit respectivement 64,4% et 27,6% des mineurs.

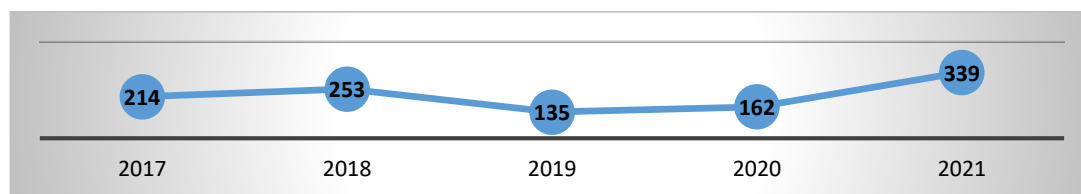
1.3.3.1. Crimes et délits contre les biens

De 2017 à 2021 sur 10 mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les biens, 9 le sont pour des cas de vols ou d'extorsions. On note également quelques mineurs impliqués dans d'autres infractions tels que les destructions et dégradations de biens, le grand banditisme, les recels et les abus de confiance.

Tableau 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les biens

Infractions	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Vols, extorsion	200	241	121	148	296	1006
Destructions, dégradations	4	9	2	2	6	23
Recel	-	-	2	6	15	23
Grand banditisme	2	0	1	6	13	22
Abus de confiance	3	1	3	0	1	8
Escroqueries	0	0	0	0	6	6
Autres	5	2	6	0	2	15
Total	214	253	135	162	339	1103

Graphique N° 8 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens



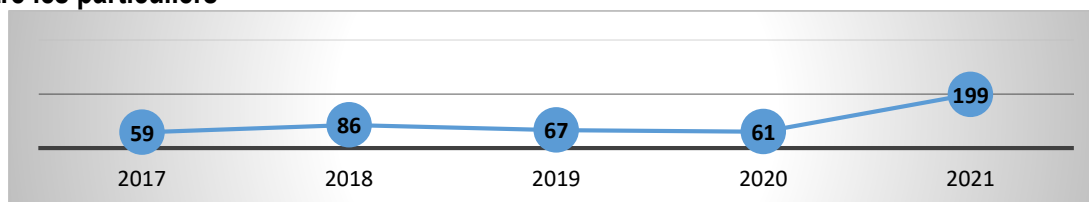
1.3.3.2. Crimes et délits contre les particuliers

Parmi les infractions contre les particuliers, les vols, les coups et blessures volontaires et les vols aggravés sont les infractions les plus récurrentes. En effet, sur la période 2017-2021, au total 472 mineurs sont impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers. On y enregistre 26,5% de mineurs déferés pour les cas de vols, 25,8% pour les cas coups et blessures volontaires et 25,2% pour les cas de vols aggravés. Les coups mortels sont la quatrième cause de déferrement des mineurs et représentent 6,8% des crimes contre les particuliers. D'autres infractions sont enregistrées mais dans une moindre proportion. En effet, sur la même période, 5,1% des mineurs sont impliqués dans des infractions d'homicides/blessures involontaires et 3,6 % dans des infractions d'homicides/blessures volontaires ou d'empoisonnement.

Tableau 7 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les particulier

Infractions	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Viols	16	37	20	15	37	125
Coups et blessures volontaires	28	21	17	11	45	122
Vols aggravés	1	10	5	16	87	119
Coups mortels	4	4	11	4	9	32
Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	3	5	1	4	6	19
Homicides volontaires	2	3	3	3	1	12
Menaces sous condition			1	3	4	8
Autres Homicides et blessures involontaires	2	1	1	0	1	5
Empoisonnements			5	0	0	5
Traite des personnes		0	0	2		2
Diffamation et Dénonciation calomnieuse	0	1	0	1	0	2
Injure	0		0	0	1	1
Autres	3	4	3	2	6	18
Total	59	86	67	61	199	472

Graphique N° 9 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers



II. Mineurs dans les maisons d'arrêts et de correction

En matière de crimes ou de délits, le procureur du Faso, le juge des enfants ou le juge d'instruction fait procéder à une enquête sociale par un travailleur ou un service social qu'il désigne à cet effet.

Le magistrat fixe le délai au terme duquel le rapport de l'enquête sociale doit lui être remis. Ce délai ne peut **excéder un mois** lorsque le mineur est détenu et **trois mois** dans les autres cas. Lorsque le mineur est détenu, le jugement est rendu ou la procédure est poursuivie si le rapport de l'enquête sociale n'est pas remis au magistrat qui l'a ordonnée dans le délai requis.

L'enquête sociale porte notamment sur l'identité de l'enfant, la situation matérielle, sociale et morale de celui-ci et de sa famille. Elle porte également sur le caractère, les antécédents de l'enfant et son cursus scolaire. Elle conclut sur l'avis du travailleur social sur les aptitudes du mineur à l'insertion sociale et professionnelle.

II.1. Caractéristiques des mineurs en détention

Au cours de l'année 2021, les maisons d'arrêt et de correction ont accueilli 485 mineurs dont 23 filles contre 328 (dont 4 filles) en 2020. Ainsi, en 2021, le nombre d'entrées de mineurs a augmenté de 47,9 % par rapport à 2020. D'une manière générale, le nombre d'entrées a augmenté pour l'ensemble des détenus (28,1%) mais dans une moindre mesure par rapport à celles des mineurs. Au cours des dix dernières années, sur vingt (20) entrées dans les MAC, on enregistre un mineur.

Les mineurs ayant été incarcérés au cours de l'année 2021 ont principalement un âge compris entre 15 à 17 ans (plus de 3 mineurs sur 4). Ceux âgés de 13 à 15 ans représentent 24,5% et 0,4% ont moins de 13 ans.

Au 31 décembre 2021, on dénombre 125 mineurs présents dans les MAC. Cet effectif a connu une baisse de 13,8% par rapport à 2020. Selon le statut de détention, 6 mineurs sur 10 sont des prévenus ou des mis en examens (en attente de jugement). Cependant, la proportion de mineurs en attente de jugement a baissé de 31,7% par rapport à 2020.

Tableau 8 : Situation des entrées des mineurs en 2012, 2020 et 2021

	2012	2020	2021	Variation par rapport à 2020
Garçons	480	324	462	42,6%
Filles	21	4	23	475,0%
Ensemble	501	328	485	47,9%
Effectif total des entrées	8876	6 870	8 801	28,1%
%de mineurs	5,6%	4,8%	5,5%	15,4%

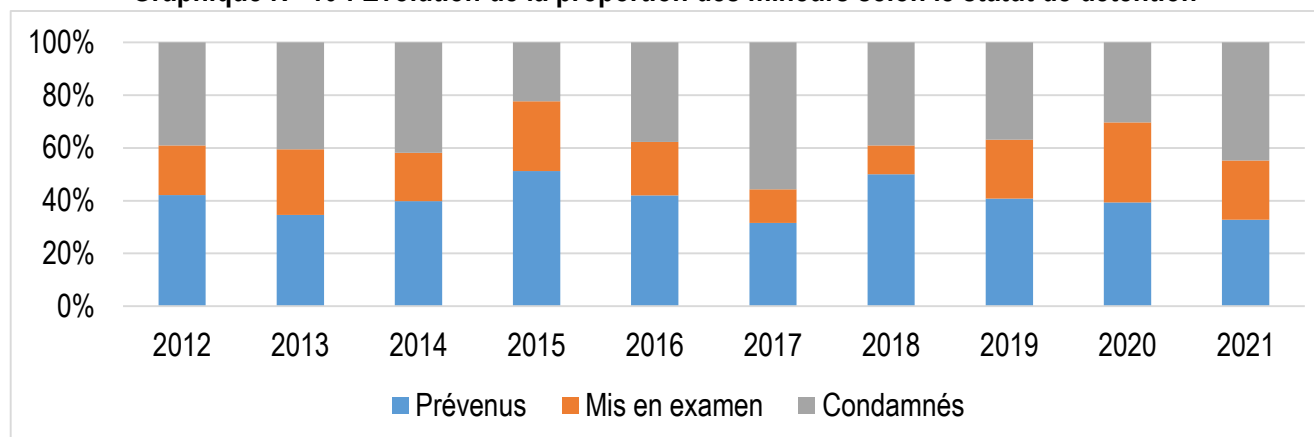
Répartition des entrées selon l'âge

	2012	2020	2021	Variation par rapport à 2020
Moins de 13 ans	12	5	2	-60,0%
13 ans à moins de 15 ans	168	95	119	25,3%
15 ans à moins de 18 ans	321	228	364	59,6%
Ensemble	501	328	485	47,9%

Tableau 9 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention

	2012	2020	2021	Variation par rapport à 2020
Prévenus	54	57	41	-28,1%
Mis en examen	24	44	28	-36,4%
Condamnés	50	44	56	27,3%
Ensemble	128	145	125	-13,8%

Graphique N° 10 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention



II.2. Enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi

Les services sociaux des MAC ont mené 430 enquêtes concernant les mineurs en conflit avec la loi en 2021 contre 239 en 2020, soit une augmentation de 79,9%. Dans cet effectif, on dénombre 20 filles en 2021 contre 4 en 2020. Parmi ces enquêtes, celles clôturées au cours de l'année 2021 sont au nombre de 428, soit un taux de 99,5%.

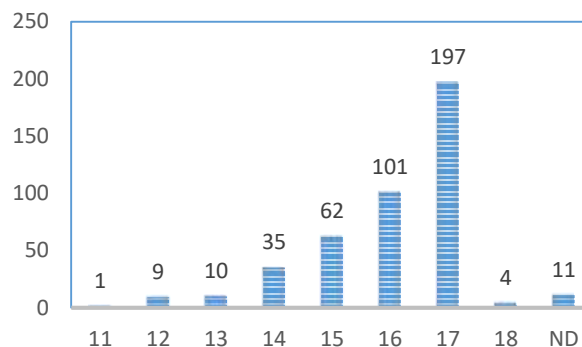
Les enquêtes ont pris moins de temps en 2021 comparativement à 2020. En effet, la durée moyenne est de 17 jours en 2021 contre 21 jours en 2020. Selon le sexe, les enquêtes concernant les filles ont une durée moyenne de 11 jours contre 18 pour les garçons en 2021.

Il existe une très forte disparité relative à la durée des enquêtes selon les services sociaux. Les plus longues durées sont enregistrées au niveau de la Prison de Haute Sécurité (PHS), les MAC de Fada N'Gourma et de Gaoua avec respectivement 39, 38 et 26 jours. Seulement 8 (sur 22 ayant mené des enquêtes sociales) services sociaux ont une durée moyenne d'enquête inférieure à 15 jours

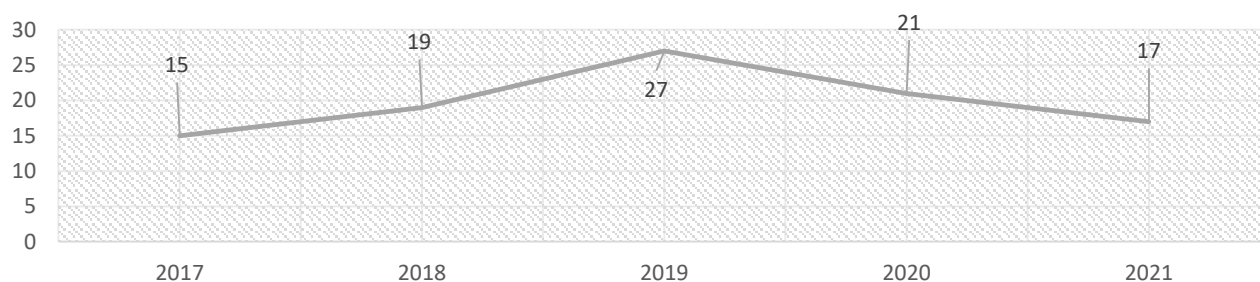
Tableau 10 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi menées selon le sexe

Sexe	2020			2021		
	F	G	T	F	G	T
Nombre concerné	4	235	239	20	410	430
<i>dont enquête clôturée</i>	<i>4</i>	<i>217</i>	<i>221</i>	<i>20</i>	<i>408</i>	<i>428</i>

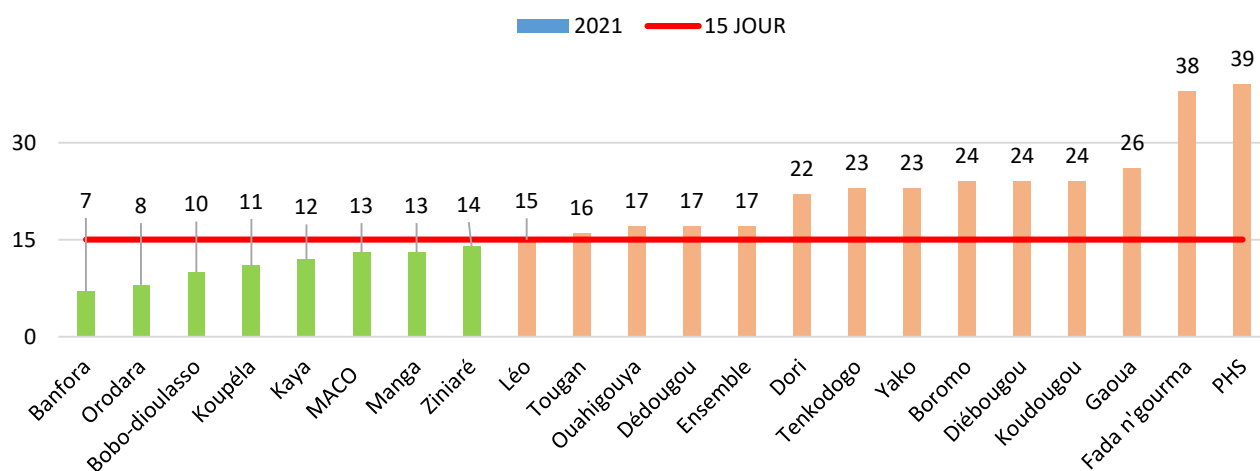
Graphique N° 11 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2021



Graphique N° 12 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)



Graphique N° 13 : Durées moyennes des enquêtes (en jour) par service sociale en 2021



A l'issue des enquêtes, les services sociaux ont proposé la remise à parent de 60,8% des mineurs impliqués, 28,6% au placement, 3,4% de remise à tierce personne et seulement 2,1% pour les travaux d'intérêt général.

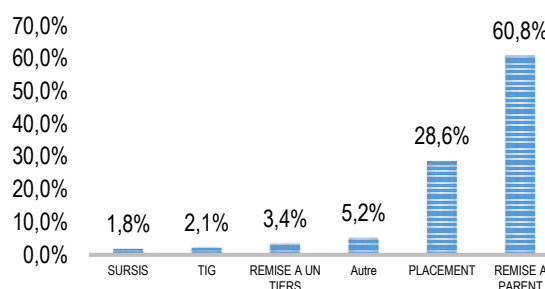
Les juges ont préconisé la remise aux parents mais dans une proportion plus faible comparativement aux services sociaux. Les remises aux parents représentent 43,5% des décisions de 2021, 21,1% de placements. Les décisions de sursis et d'emprisonnements fermes ont été prises à dans la même proportion, soit 12,7%.

Globalement, on observe une même tendance entre certaines mesures proposées par les services sociaux et les décisions des juges. En effet, sur les mesures de placement proposées par les services sociaux, les juges ont accordé dans 64,8% des mesures. Les autres décisions contraires aux propositions de placement des services sociaux sont : l'emprisonnement ferme à 23,81%, la remise à parent à 8,57%, le sursis à 1,90% et la relaxe 0,95%

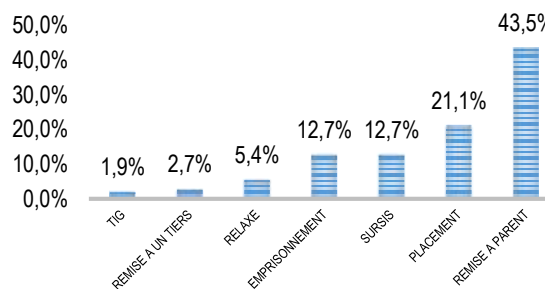
Pour les mesures de remise à parent, 61,1% ont été accordées par les juges, 16,37% de sursis, 7,5% de l'emprisonnement ferme, 7,5% de relaxe et 7,5% d'autres décisions.

Sur 8 mesures de travaux d'intérêt général proposé par les services sociaux, seulement 2 ont été accordées, 3 emprisonnements fermes prononcés et 1 placement, 1 relaxe et 1 sursis.

Graphique N° 14 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2021



Graphique N° 15 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2021



III. Mineurs placés dans les centres de réinsertion et les centres de formation

Les données présentées concernent deux types de centres. D'une part, les centres de réinsertion sociale qui relèvent du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relation avec les Institution et d'autre part, les centres de formation professionnelle qui relèvent du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire.

Les centres relevant du ministère en charge de la justice sont :

- Le centre de Laye pour mineurs en conflit avec la loi ;
- Le centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL).

Ceux relevant du ministère en charge de l'action sociale sont :

- Le centre d'éducation et de formation professionnelle de Fada N'Gourma (CEFP) ;
- Le centre d'éducation et de formation professionnelle de Gampéla (CEFP);
- La Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO).

III.1. Données globales des centres

Pour une capacité d'accueil de 1 018 places, l'effectif des mineurs dans les centres se chiffre à 911 au 31 décembre 2021, soit un taux d'occupation de 89,5%. Les filles sont au nombre 222 pour 256 places disponibles et représentent 24,4% de l'effectif total.

Tableau 11 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2021

	F	G	T
Capacité d'accueil	256	762	1018
Effectif réel au 31 Décembre	222	689	911
Taux d'occupation au 31/12	86,7%	90,4%	89,5%

Les personnels dans ces centres sont principalement des travailleurs sociaux. En effet sur un effectif total de 245, on dénombre 81 travailleurs sociaux, 58 encadreur, 47 gardes de sécurité pénitentiaire et 42 personnels d'appui et autres personnels. Les femmes, au nombre de 76, représentent 31,0% de l'effectif total.

Tableau 12 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2021

	F	H	T
Gardes de sécurité pénitentiaire	14	33	47
Travailleurs sociaux	22	59	81
Encadreur	23	35	58
Personnel d'appui	12	34	46
Autre personnel	5	8	13
Ensemble	76	169	245

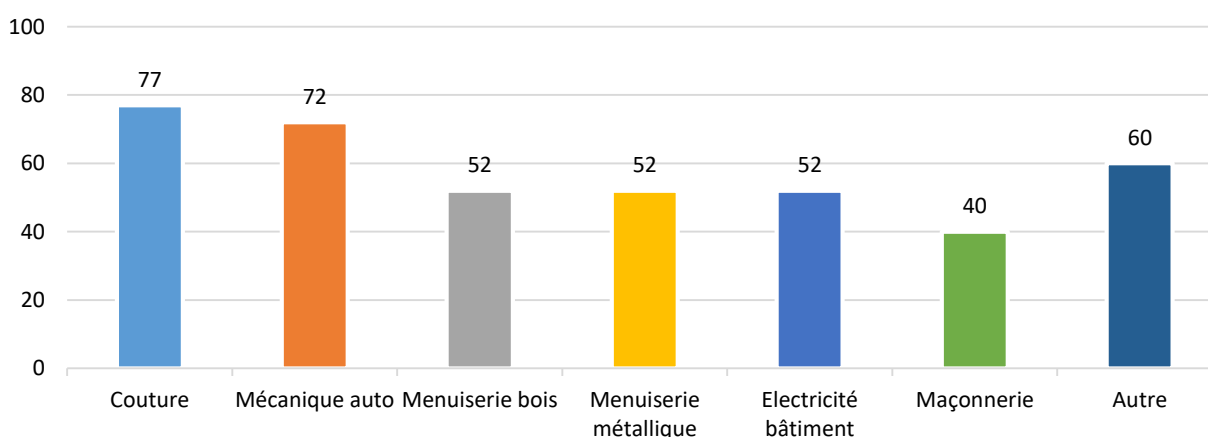
Par ailleurs, 69 formateurs assurent les cours/formations dans ces centres.

Tableau 13 : Nombre de formateurs en 2021

	F	H	T
	25	45	69

En termes d'offres de formation professionnelle, les centres disposent de 28 ateliers d'une capacité d'accueil de 405 places. Les filières de la couture et de la mécanique-auto sont les plus représentées avec respectivement une capacité d'accueil de 77 et 72 places. La menuiserie bois, la menuiserie métallique et l'électricité bâtiment ont une capacité d'accueil de 52 places chacune.

Graphique N° 16 : Capacités des ateliers dans les centres en 2021



III.2. Mineurs dans les centres

Au cours de l'année 2021, on dénombre 140 mineurs placés dans les centres par décision de justice dont 19,3% de mineurs en danger. Parmi l'ensemble des mineurs, 88 y sont entrés en 2021 soit 62,9%. Ceux arrivés en 2020, 2019 et 2018 sont respectivement 33, 7 et 8 soient des proportions respectives de 23,6%, 5,0% et de 5,7%. Aussi, 4 mineurs (2,9%) sont entrés en 2017 et 2016.

La répartition des mineurs selon les centres de formation et de réinsertion révèle que plus d'un tiers des mineurs sont dans le Centre d'éducation et de réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL). En effet, en 2021, 36,4% des mineurs relèvent du CERMICOL, 22,1% du Centre de Laye pour mineurs en conflit avec la loi et 17,9% de la Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO). Quant au Centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) de Gampéla et le Centre d'éducation et de formation professionnelle de Fada N'Gourma (CEFP), ils enregistrent respectivement 16,4% et 7,1% de l'effectif des mineurs placés.

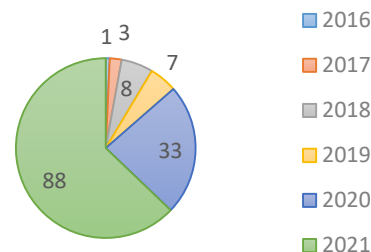
Selon les juridictions de provenance, les mineurs enregistrés dans les centres en 2021 proviennent principalement des TGI Ouaga I, de Koudougou et de Gaoua avec respectivement une proportion de 20,7%, 17,9% et 11,4%. Les TGI les moins représentées sont celles de Dédougou, de Orodara et de Ouahigouya avec 1 mineur placé chacune. Les mineurs constatés en 2021 proviennent de 20 TGI sur les 27.

Au 31 décembre 2021, sur les 140 mineurs enregistrés, 82 sont toujours présents, soit 58,6%. L'âge moyen de ces mineurs est de 16 ans en 2021. La pyramide des âges montre 22 pensionnaires ayant dépassé l'âge de 18 ans dont 15 de 18 ans et 7 qui ont un âge entre 19 et 21 ans. Ceux de moins de 13 ans sont au nombre de 9.

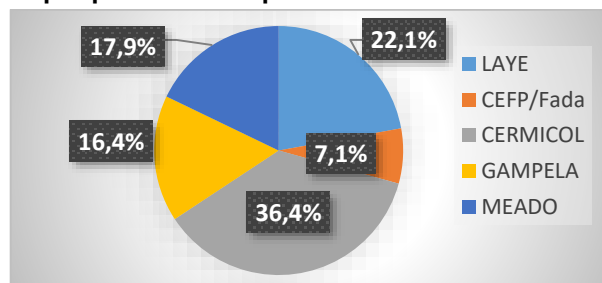
Parmi les mineurs ayant quitté les centres, au nombre de 58, on enregistre 50 fugues soit 86,2%, 5 en fin de placement (8,6%) et 1 mineur remis au juge. Aussi, 2 mineurs sont sortis des centres pour d'autres motifs que sont : la remise aux parents et l'instabilité comportementale. Les mineurs ayant fugué devaient passer 879 jours en moyenne dans les centres mais ont fugué après 211 jours en moyenne soit un écart de 668 de moins. Ceux sortis à la fin de leur placement ont passé 864 jours en moyenne pour 473 jours prévus pour le placement soit un surplus de 391 jours.

Sexe	F	G	T
Nombre de mineurs	2	138	140
<i>Dont en danger</i>	1	26	27
Nombre de mineurs présents au 31 décembre	2	80	82

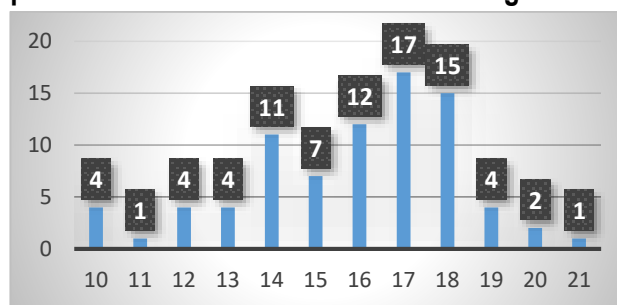
Graphique N° 17 : Répartition des mineurs en 2021 selon l'année d'entrée dans centre



Graphique N° 18 : Répartition des mineurs en 2021



Graphique N° 19 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2021 selon l'âge



IV. Listes des tableaux

Tableau 1 : Evolution du nombre de décisions rendues et des affaires nouvelles des chambres pour enfants.....	2
Tableau 2 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi.....	2
Tableau 3 : Activités des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger.....	3
Tableau 4 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures.....	5
Tableau 5 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires par type d'infraction.....	5
Tableau 6 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les biens.....	6
Tableau 7 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les crimes et délits contre les particulier.....	6
Tableau 8 : Situation des entrées des mineurs en 2012, 2020 et 2021.....	8
Tableau 9 : Effectif des mineurs au 31 décembre selon le statut de détention.....	8
Tableau 10 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi menées selon le sexe.....	9
Tableau 11 : Taux d'occupation des centres de réinsertion sociale en 2021.....	12
Tableau 12 : Répartition du personnel selon le sexe et l'emploi en 2021.....	12
Tableau 13 : Nombre de formateurs en 2021.....	12
Tableau 11 : Mineurs concernés par les activités des parquets.....	16
Tableau 12 : Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI.....	16
Tableau 13 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe.....	17
Tableau 14 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours.....	17
Tableau 15 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social.....	17
Tableau 16 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi initiées, clôturées et durées moyennes en 2021 selon l'infraction.....	18
Tableau 17 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 selon le service social et la durée...	19
Tableau 18 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 par infractions et selon la durée.....	20
Tableau 19 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2020.....	21
Tableau 20 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2021.....	22
Tableau 21 : Effectif des mineurs en 2021 par sexe et selon l'année d'entrée.....	23
Tableau 22 : Effectif des mineurs en 2021 par centre de réinsertion sociale et par sexe.....	23
Tableau 23 : Effectif des mineurs en 2021 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée.....	23
Tableau 24 : Effectif des mineurs en 2021 par âge et selon l'année d'entrée.....	24
Tableau 25 : Effectif des mineurs en 2021 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée.....	24
Tableau 26 : Niveau d'instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12.....	24
Tableau 27 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective.....	24

V. Liste des graphiques

Graphique N° 1 : Evolution des affaires nouvelles en instruction	2
Graphique N° 2 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en conflit avec la loi	3
Graphique N° 3 : Répartition des décisions des chambres des mineurs relatives aux mineurs en danger	3
Graphique N° 4 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires enregistrées dans les parquets	4
Graphique N° 5 : Nombre de mineurs impliqués dans les affaires selon les parquets des TGI en 2020	4
Graphique N° 6 : Nombre annuel moyen de mineurs	4
Graphique N° 7 : Proportion des mineurs impliqués dans les affaires selon les procédures	5
Graphique N° 8 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans des affaires de crimes et délits contre les biens	6
Graphique N° 9 : Evolution du nombre de mineurs impliqués dans les affaires de crimes et délits contre les particuliers	6
Graphique N° 10 : Evolution de la proportion des mineurs selon le statut de détention	8
Graphique N° 11 : Nombre de mineurs selon l'âge en 2021	9
Graphique N° 12 : Durées moyennes des enquêtes sociales (en jour)	9
Graphique N° 13 : Durées moyennes des enquêtes (en jour) par service sociale en 2021	9
Graphique N° 14 : Proportion des mesures proposées par les services sociaux en 2021	10
Graphique N° 15 : Proportion des décisions rendues par les juges en 2021	10
Graphique N° 16 : Capacités des ateliers dans les centres en 2021	12
Graphique N° 17 : Répartition des mineurs en 2021 selon l'année d'entrée dans centre	13
Graphique N° 18 : Répartition des mineurs en 2021	13
Graphique N° 19 : Répartition des mineurs présents au 31 décembre 2021 selon l'âge	13

VI. Annexes

Tableau 14 : Mineurs concernés par les activités des parquets

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mineurs impliqués	325	384	366	394	334	326	288	349	230	248	248
Mineurs renvoyés en flagrant délit	255	268	223	298	284	272	247	299	175	184	184
Mineurs renvoyés en citation directe	18	38	55	46	21	11	18	11	20	10	10
Mineurs renvoyés à l'instruction	25	24	40	26	18	26	14	13	11	43	43
Mineurs relaxés après classement sans suite	27	54	48	24	11	17	9	26	24	11	11
Mineurs mis sous ordonnance de garde provisoire	125	248	204	243	270	222	221	201	133	120	120

Tableau 15 : Mineurs impliqués dans les activités des parquets par TGI

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	384	366	394	334	326	288	349	230	248	597
Banfora	11	12	10	13	20	21	25	9	13	23
Bobo-Dioulasso	33	48	28	50	52	35	57	31	15	76
Bogandé	20	14	20	12	13	11	8	1	6	2
Boromo	10	9	6	9	19	10	14	4	9	23
Dédougou	20	25	10	2	13	2	12	10	31	39
Diapaga	1	1	5	2	5	4	8	3	3	ND
Diébougou	6	13	7	10	12	10	15	15	13	23
Djibo	8	8	9	1	10	9	9	0	0	0
Dori	19	18	18	23	11	22	25	9	13	ND
Fada N'gourma	13	17	15	26	18	16	12	13	6	10
Gaoua	13	13	14	17	13	9	17	7	11	20
Kaya	20	13	48	25	12	4	4	13	12	20
Kongoussi	12	13	6	5	3	5	7	6	1	3
Koudougou	43	36	37	34	31	39	36	27	32	45
Koupéla	-	-	-	-	0	8	10	14	5	21
Léo	4	9	6	11	5	8	2	13	9	26
Manga	27	9	16	13	27	2	8	8	7	12
Nouna	8	13	10	1	2	0	2	7	2	ND
Orodara	5	0	14	1	6	2	10	10	7	15
Ouaga I	37	43	58	35	ND	ND	ND	ND	ND	112
Ouaga II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
Ouahigouya	9	8	14	7	19	25	30	10	18	48
Pô	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Tenkodogo	41	28	21	17	19	18	8	3	15	27
Tougan	16	3	7	2	6	13	5	3	2	ND
Yako	2	5	2	9	5	11	8	1	7	15
Ziniaré	6	8	13	9	5	4	17	13	11	7

Tableau 16 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées et durées moyennes par année et selon le sexe

	2017			2018			2019			2020		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Nombre enquêtes clôturées	9	338	347	7	276	283	7	174	181	4	205	209
Nombre d'enquêtes clôturées avec durée indeter*	0	3	3	0	2	2	0	6	6	0	12	12
Durée moyenne (en jour)	12	15	15	16	19	19	24	27	27	11	21	21

*indeter: indéterminé, ces valeurs ne sont pas prises en compte dans des calculs des durées moyennes

Tableau 17 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées par année et selon le délai de 15 jours

	2017			2018			2019			2020			2021		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Inférieur ou égal à 15 jours	6	238	244	4	151	155	4	92	96	4	133	137	14	242	256
Supérieur à 15 jours	3	100	103	3	125	128	3	82	85	0	72	72	2	137	139
Ensemble	9	338	347	7	276	283	7	174	181	4	205	209	16	379	395

Tableau 18 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi et durées moyennes par année et selon le service social

Service social	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne	Nombre d'enquêtes	Durée Moyenne
Banfora	24	12	19	9	4	15	6	9	17	7
Bobo-dioulasso	44	17	38	26	27	36	12	21	33	10
Bogandé	3	11	5	17	3	17	3	13	ND	ND
Boromo	12	18	8	13	4	40	4	17	21	24
Diapaga	1	8	5	12	5	17	ND	ND	ND	ND
Diébougou	8	11	22	10	13	56	10	26	16	24
Djibo	14	12	ND	ND	0	0	0	0	0	0
Dori	14	17	24	29	1	28	ND	ND	8	22
Fada n'gourma	16	27	7	28	11	39	1	65	12	38
Gaoua	6	15	8	10	8	10	10	10	20	26
Kaya	6	25	6	18	10	53	10	12	16	12
Kongoussi	6	13	7	18	6	23	2	9	ND	ND
Koudougou	36	10	32	22	13	13	30	27	41	24
Koupéla	0		0		6	17	0	0	9	11
Léo	11	8	6	17	9	13	5	14	10	15
MACO	54	10	32	20	27	12	51	12	79	13
Manga	8	11	2	8	5	15	2	11	8	13
Nouna	2	18	3	8	3	10	0	0	ND	ND
Orodara	13	14	1	15	0	0	11	14	9	8
Ouahigouya	31	23	23	16	9	58	13	17	45	17
PHS							5	113	3	39
Tenkodogo	14	20	13	26	4	14	4	13	7	23
Dédougou	3	31	2	8	4	14	22	14	31	17
Tougan	8	17	7	16	6	15	1	9	4	16
Yako	10	13	7	22	0	0	7	86	5	23
Ziniaré	3	9	6	20	3	38	ND	ND	1	14
Ensemble	347	15	283	19	181	27	209	21	395	17

Tableau 19 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi initiées, clôturées et durées moyennes en 2021 selon l'infraction

	INFRACTION	Initiées	Clôturées	Durées (jour)
Crime et délit contre la sécurité publique	Associations de malfaiteurs	4	4	36
	Autres crimes et délits contre la sécurité publique	2	2	17
Crimes et délits contre la chose publique	Discrédit sur une décision de justice	1	1	5
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Accusation de sorcellerie	2	2	12
	Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur	2	2	3
	Consommation de stupéfiants	10	10	14
	Infractions en matière de mariage	1	1	46
	Mutilations génitales féminines	3	3	10
	Trafic de stupéfiants	2	2	10
	Trafic d'enfants / vente d'enfants	1	1	11
Crimes et délits contre les biens	Destructions, dégradations et dommages	6	6	28
	Escroqueries	2	2	14
	Grand banditisme	4	4	14
	Recel	9	9	13
	Vols, extorsion	255	253	16
Crimes et délits contre les particuliers	Autres crimes et délits contre les particuliers	7	7	12
	Autres Homicides et blessures involontaires	2	2	30
	Coups et blessures volontaires	31	31	22
	Coups mortels	2	2	19
	Homicides et blessures involontaires de la circulation routière	1	1	ND
	Homicides volontaires	6	6	37
	Menaces sous condition	4	4	19
	Viols	30	30	23
	Vols aggravés	40	40	18
Infractions en matière environnementale	Infractions en matière environnementale	3	3	ND
	Total	430	428	17

Tableau 20 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 selon le service social et la durée

Service social	Inférieur ou égal à 15 jours	Supérieur à 15 jours	Ensemble
Banfora	17	0	17
Bobo-dioulasso	31	2	33
Bogande	ND	ND	ND
Boromo	7	14	21
Diapaga	ND	ND	ND
Diebougou	3	13	16
Djibo	0	0	0
Dori	5	3	8
Fada n'gourma	7	5	12
Gaoua	4	16	20
Kaya	13	3	16
Kongoussi	ND	ND	ND
Koudougou	13	28	41
Koupela	9	0	9
Leo	7	3	10
MACO	71	8	79
Manga	6	2	8
Nouna	ND	ND	ND
Orodara	9	0	9
Ouahigouya	24	21	45
PHS	0	3	3
Tenkodogo	2	5	7
Tgi dedougou	25	6	31
Tougan	2	2	4
Yako	0	5	5
Ziniare	1	0	1
Total général	256	139	395*

*33 enquêtes clôturées ont des durées indéterminées

Tableau 21 : Nombre d'enquêtes pour mineurs en conflit avec la loi clôturées en 2020 par infractions et selon la durée

	INFRACTION	Inférieur ou égal à 15 jours	Supérieur à 15 jours	Total général
Crime et délit contre la sécurité publique	Associations de malfaiteurs	0	4	4
	Autres crimes et délits contre la sécurité publique	1	1	2
Crimes et délits contre la chose publique	Discrédit sur une décision de justice	1	0	1
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Accusation de sorcellerie	2	0	2
	Attentat à la pudeur/outrage public à la pudeur	2	0	2
	Consommation de stupéfiants	7	3	10
	Infractions en matière de mariage	0	1	1
	Mutilations génitales féminines	3	0	3
	Trafic de stupéfiants	2	0	2
	Trafic d'enfants / vente d'enfants	1	0	1
Crimes et délits contre les biens	Destructions, dégradations et dommages	4	2	6
	Escroqueries	1	0	1
	Grand banditisme	2	2	4
	Recel	6	2	8
	Vols, extorsion	161	77	238
Crimes et délits contre les particuliers	Autres crimes et délits contre les particuliers	6	1	7
	Autres Homicides et blessures involontaires	0	2	2
	Coups et blessures volontaires	18	10	28
	Coups mortels	1	1	2
	Homicides volontaires	1	5	6
	Menaces sous condition	3	1	4
	Viols	9	15	24
	Vols aggravés	25	12	37
	Total général	256	139	395

Tableau 22 : Répartition du personnel par centre de réinsertion sociale selon le sexe et l'emploi en 2020

		2020			2021		
		F	H	T	F	H	T
LAYE	Gardes de sécurité pénitentiaire	5	4	9	9	8	17
	<i>Dont formateur</i>	0	2	2	0	1	1
	Travailleurs sociaux	1	0	1	1	0	1
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0
	Encadreurs	2	3	5	3	3	6
	<i>Dont permanent</i>				0	0	0
	Personnel d'appui	0	8	8	0	11	11
	Autre personnel	0	6	6	0	0	0
CERMICOL	Gardes de sécurité pénitentiaire	6	20	26	5	25	30
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	3	3
	Travailleurs sociaux	1	3	4	1	4	5
	<i>Dont formateur</i>	0	1	1	0	1	1
	Encadreurs	0	0	0	0	1	1
	<i>Dont permanent</i>				0	1	1
	Personnel d'appui	2	0	2	2	0	2
	Autre personnel	0	0	0	0	0	0
GAMPELA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	4	4	0	0	0
	Travailleurs sociaux	9	22	31	9	16	25
	<i>Dont formateur</i>	1	8	9	1	3	4
	Encadreurs	5	6	11	6	14	20
	<i>Dont permanent</i>				6	9	15
	Personnel d'appui	0	2	2	1	2	3
	Autre personnel	2	3	5	1	0	1
MEADO	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	2	22	24	6	28	34
	<i>Dont formateur</i>	0	6	6	0	2	2
	Encadreurs	7	16	23	8	8	16
	<i>Dont permanent</i>				8	8	16
	Personnel d'appui	2	4	6	7	18	25
	Autre personnel	1	2	3	0	2	2
CEFP/FADA	Gardes de sécurité pénitentiaire	0	0	0	0	0	0
	<i>Dont formateur</i>	0	0	0	0	0	0
	Travailleurs sociaux	5	13	18	5	11	16
	<i>Dont formateur</i>	0	1	1	1	0	0
	Encadreurs	3	4	7	6	9	15
	<i>Dont permanent</i>				0	0	0
	Personnel d'appui	2	4	6	2	3	5
	Autre personnel	4	5	9	4	6	10
Ensemble		59	147	206	76	169	245

Tableau 23 : Nombre d'ateliers disponibles dans les centres de réinsertion sociale et leur capacité d'accueil en 2021

Centre	Type d'atelier	Nombre	Capacité d'accueil
LAYE	Maçonnerie	0	ND
	Mécanique auto	1	ND
	Menuiserie bois	1	ND
	Menuiserie métallique	1	ND
	Electricité bâtiment	1	ND
	Couture	1	ND
	Saponification	0	ND
	Autre	2	ND
CERMICOL	Maçonnerie	0	0
	Mécanique auto	1	12
	Menuiserie bois	1	12
	Menuiserie métallique	1	12
	Electricité bâtiment	1	12
	Couture	1	12
	Saponification	0	0
	Autre	1	60
GAMPELA	Maçonnerie	1	15
	Mécanique auto	1	15
	Menuiserie bois	1	15
	Menuiserie métallique	1	15
	Electricité bâtiment	1	15
	Couture	1	20
	Saponification	0	0
	Autre	0	0
MEADO	Maçonnerie	1	25
	Mécanique auto	1	25
	Menuiserie bois	1	25
	Menuiserie métallique	1	25
	Electricité bâtiment	1	25
	Couture	1	25
	Saponification	0	0
	Autre	0	0
CEFP/ FADA	Maçonnerie	0	0
	Mécanique auto	1	20
	Menuiserie bois	0	0
	Menuiserie métallique	0	0
	Electricité bâtiment	0	0
	Couture	1	20
	Saponification	0	0
	Autre	1	0
	Ensemble	28	405

Tableau 24 : Effectif des mineurs en 2021 par sexe et selon l'année d'entrée .

Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
F						2	2
M	1	3	8	7	33	86	138
Total général	1	3	8	7	33	88	140

Tableau 25 : Effectif des mineurs en 2021 par centre de réinsertion sociale et par sexe.

Centre de réinsertion sociale	Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
LAYE	F	0	0	0	0	0	2	2
	M	0	0	0	0	0	29	29
CERMICOL	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	3	5	4	15	24	51
GAMPELA	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	2	1	3	16	23
MEADO	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	2	8	15	25
CEFP/Fada	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	1	0	7	2	10
Total général		1	3	8	7	33	88	140

Tableau 26 : Effectif des mineurs en 2021 par juridiction de provenance et selon l'année d'entrée.

Juridiction de provenance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Banfora	0	0	1	1	0	3	5
Bobo-Dioulasso	0	0	0	1	1	4	6
Boromo	0	0	0	0	1	3	4
Dédougou	0	0	0	0	0	1	1
Diapaga	0	0	0	0	0	0	0
Diébougou	0	1	0	0	2	3	6
Djibo	0	0	0	0	0	0	0
Dori	0	1	1	1	0	0	3
Fada n'gourma	0	0	0	0	0	4	4
Gaoua	0	0	0	1	10	5	16
Kaya	0	0	2	1	0	2	5
Koudougou	0	1	1	0	6	17	25
Koupéla	0	0	0	0	2	0	2
Léo	0	0	1	0	0	5	6
Manga	0	0	0	0	2	2	4
Nouna	0	0	0	1	0	1	2
Orodara	0	0	0	0	0	1	1
Ouagadougou	0	0	1	1	7	20	29
Ouahigouya	0	0	0	0	0	1	1
Tenkodogo	1	0	1	0	0	0	2
Tougan	0	0	0	0	0	5	5
Yako	0	0	0	0	0	0	0
Ziniaré	0	0	0	0	2	11	13
Total général	1	3	8	7	33	88	140

Tableau 27 : Effectif des mineurs en 2021 par âge et selon l'année d'entrée.

Age	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
10	0	0	0	0	0	4	4
11	0	0	0	0	1	1	2
12	0	0	0	0	1	3	4
13	0	0	1	0	2	2	5
14	0	0	0	0	2	11	13
15	0	0	0	0	5	10	15
16	0	0	2	0	5	21	28
17	0	1	0	1	5	25	32
18	0	2	1	4	6	8	21
19	1	0	2	1	3	2	9
20	0	0	1	1	3	0	5
21	0	0	1	0	0	1	2
Total général	1	3	8	7	33	88	140

Tableau 28 : Effectif des mineurs en 2021 par niveau d'instruction et selon l'année d'entrée.

Cycle d'éducation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Primaire	0	1	4	5	22	62	94
Post-primaire	1	2	3	1	8	14	29
Secondaire	0	0	0	0	0	0	0
Coranique	0	0	0	0	0	1	1
Sans niveau	0	0	1	1	3	7	12
Autre	0	0	0	0	0	2	2
Nd	0	0	0	0	0	2	2
Total général	1	3	8	7	33	88	140

Tableau 29 : Niveau d'instruction des mineurs en conflit avec la loi présents dans les centres de réinsertion sociale au 31/12

Cycle d'éducation	2020		2021	
	Nombre	Durée moyenne prévue (en jours)	Nombre	Durée moyenne prévue (en jours)
Primaire	28	772	53	915
Post Primaire	11	854	20	921
Secondaire	0	0	0	0
Coranique	0	0	1	455
Sans niveau	5	1 074	7	920
Autre	0	0	1	1 108
Total général	44	821	82	912

Tableau 30 : Nombre de mineurs selon le motif de sortie, la durée moyenne prévue et la durée moyenne effective

Motif de sortie	2020			2021		
	Nombre	Durée moyenne effective (en jours)	Durée moyenne prévue (en jours)	Nombre	Durée moyenne effective (en jours)	Durée moyenne prévue (en jours)
Fugue	17	860	461	50	211	879
Fin de placement	9	874	774	5	864	473
Remise au juge	0	0	0	1	154	838
Autre	0	0	0	2*	1229	937
Total général	26	869	540	58	301	845

*Remise aux parents et instabilité comportementale